

AVIS 33-304 DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES - ÉNONCÉ DE POSITIONS DU COMITÉ SUR LES STRUCTURES DE DISTRIBUTION DES ACVM

Référence : Bulletin hebdomadaire : 1999-08-27, Vol. XXX n° 34

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») publient l'énoncé de positions du Comité sur les structures de distribution des ACVM (le « Comité »). Le Comité a été constitué en 1997 par les ACVM en vue de concevoir des positions qui permettront de résoudre les problèmes réglementaires. Ces problèmes réglementaires découlent de l'évolution des structures utilisées par les maisons de courtage pour faciliter, au niveau commercial, leurs opérations sur des valeurs mobilières et les services-conseils qu'elles offrent au public. Le Comité est composé de représentants des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse.

Le présent énoncé a pour principe fondamental que les positions proposées, sous réserve des observations énoncées ci-dessous au sujet du Québec, s'appliquent aux membres de tous les organismes d'autoréglementation existants et envisagés (les « OAR »). Les positions qui sont contenues dans le présent énoncé feront notamment partie intégrante des règles adoptées par la Mutual Fund Dealers Association (la « MFDA »), et les ACVM comptent travailler en étroite collaboration avec la MFDA à cet égard.

Au Québec, l'introduction d'un nouveau régime réglementaire par la *Loi 188* prévoit un partage de la responsabilité entre la Commission des valeurs mobilières du Québec et le Bureau des services financiers. En conséquence, la CVMQ devra appliquer les positions discutées dans le présent énoncé en tenant compte des pratiques en usage dans la distribution des produits financiers autres que des valeurs mobilières et la présence de solutions législatives.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les membres suivants du Comité sur les structures de distribution des ACVM.

Wayne Alford
Legal Counsel
Alberta Securities Commission
(403) 297-2092

Simon Millner
Senior Legal Counsel
British Columbia Securities Commission
(604) 899-6642
ou 1-800-373-6393 (en C.-B.)

Jennifer Elliott
Legal Counsel
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
(416) 593-8109

Renée Piette
Conseillère à la réglementation
Commission des valeurs mobilières du Québec
(514) 940-2199, poste 4558

Terry Ford
Deputy Director, Registration
Saskatchewan Securities Commission
(306) 787-5876

Le 27 août 1999